



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Quelques-reperes-sur-l-election-presidentielle>

Côte d'Ivoire

# Quelques repères sur l'élection présidentielle

- International - Afrique -



Date de mise en ligne : mardi 9 novembre 2010

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**La première élection présidentielle en Côte d'Ivoire depuis 2000, organisée le 31 octobre 2010, est un rendez-vous crucial. Dans un pays ravagé par un conflit politico-militaire qui avait abouti à une partition entre le nord et le sud depuis 2002, ces consultations s'avèrent cruciales.**

La première élection présidentielle en Côte d'Ivoire depuis 2000, organisée le 31 octobre 2010, est un repère crucial. Dans un pays ravagé par un conflit politico-militaire qui avait abouti à une partition entre le nord et le sud depuis 2002, ces consultations s'avèrent cruciales. Il s'agit d'une étape charnière pour tourner définitivement la page de la guerre ou voir ce pays encore sombrer dans des conflits fratricides. Election sur un tour ou nécessité d'aller au deuxième tour, Pambazuka News vous livre des éléments pour suivre ce scrutin.

La première élection présidentielle en Côte d'Ivoire depuis 2000, organisée le 31 octobre 2010, est un rendez-vous crucial. Dans un pays ravagé par un conflit politico-militaire qui avait abouti à une partition entre le nord et le sud depuis 2002, ces consultations s'avèrent cruciales. Il s'agit d'une étape charnière pour tourner définitivement la page de la guerre ou voir ce pays encore sombrer dans des conflits fratricides. Election sur un tour ou nécessité d'aller au deuxième tour, Pambazuka News vous livre des éléments pour suivre ce scrutin.((

- ▶ Plus de 5,7 millions d'Ivoiriens sont inscrits sur les listes électorales pour voter dans 20 073 bureaux de vote répartis dans 10 179 lieux de vote à travers le pays. Quelques 66 000 agents sont chargés de faire fonctionner les bureaux de vote.((
- ▶ Pour renforcer la sécurité pendant les élections, le Conseil de sécurité a autorisé, le 29 septembre 2010, le déploiement de 500 casques bleus supplémentaires, dans le but d'augmenter les effectifs militaires et de police de l'ONUCI de 8 650 à 9 150 personnels. Cette augmentation temporaire, pour une période de 6 mois maximum, du nombre de troupes déployées en Côte d'Ivoire devrait permettre de renforcer la capacité de l'ONUCI de contribuer aux dispositifs de sécurité lors des élections, dont la responsabilité incombe au premier chef aux forces de sécurité ivoiriennes.

A cet effet, 200 soldats sénégalais et 150 soldats togolais sont sur le terrain. Des unités de police constituées doivent également être déployées. ((- Conformément à son mandat, le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) a certifié explicitement la liste électorale comptant 5 725 720 électeurs, le 24 septembre 2010. Lors de la dernière élection présidentielle en l'an 2000, alors que la liste électorale comptait 5,5 millions d'électeurs inscrits, la participation au scrutin a été faible, ne dépassant pas un taux de 37, 4 pour cent.((

- ▶ Des observateurs internationaux de l'Union Européenne, de l'Union Africaine, de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), de l'Organisation Internationale de la Francophonie, du Japon et du Centre Carter vont participer à l'observation du processus électoral. ((
- ▶ L'élection présidentielle ivoirienne a été reportée à six reprises depuis l'an 2000. Cette élection sera la première depuis l'éclatement du conflit ivoirien qui a séparé le pays en 2 zones distinctes : une zone rebelle au Nord et une zone contrôlée par le gouvernement au Sud (2002).((
- ▶ Selon la constitution ivoirienne, le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois.((- L'élection du président de la République est acquise à la majorité absolue des

## Quelques repères sur l'élection présidentielle

---

suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue, il est procédé à un second tour, 4 semaines après la proclamation des résultats du premier tour (autour du 28 Novembre 2010). ((

- ▶ Le code électoral accorde aux candidats le droit de contester la régularité du scrutin et le dépouillement des votes en soumettant une requête auprès des sept membres du Conseil Constitutionnel. Le Conseil Constitutionnel est nommé par le président et son mandat est défini par la Constitution : il est chargé de contrôler la régularité de la présentation des candidatures et l'éligibilité des candidats pour les élections présidentielle et législative. Il publie les résultats finaux et officiels pour les élections présidentielle et législative. Il a aussi le pouvoir de vérifier la constitutionnalité des lois et traités internationaux et de certifier la bonne conduite des referendums. ((
- ▶ La campagne électorale officielle a commencé le 15 octobre 2010. 14 candidats ont été approuvés par la Commission Electorale Indépendante (CEI) : (
  - ▶ Felix Y Akoto (candidat indépendant)(
  - ▶ Henri K. Bédié (Parti Démocratique de la Côte d'Ivoire), président entre 1993 et 1999(
  - ▶ Adama Dolo, (Parti du doromikan)(
  - ▶ Laurent Gbagbo (Front Populaire Ivoirien) : Président sortant (
  - ▶ Gnamien Konan (Union pour la Côte d'Ivoire) (
  - ▶ Enoh N'Douba (Candidat indépendant) (
  - ▶ Jacqueline L.Oble (Candidate indépendante) (
  - ▶ Alassane Ouattara (Rassemblement Des Républicains) (
  - ▶ Pascal Tagoua (Candidat indépendant)(
  - ▶ Henri Tohou (Union Socialiste du Peuple) (
  - ▶ Mabri Toikeusse (Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d'Ivoire) (
  - ▶ Francis V. Wodie (Parti Ivoirien des Travailleurs)((
- ▶ Le président de la Commission Electorale Indépendante, Youssouf Bakayoko, a été nommé par le Président Gbagbo. D'autres organisations nationales ont participé à la préparation de la liste électorale finale.